

---

» ACTUALITÉS » JUSTICE ET FAITS DIVERS

# Des citoyens de Limoilou irrités par les cloches de l'église

Un petit groupe de citoyens de Limoilou pensent qu'elles sont incompatibles avec la laïcité



Un petit groupe de citoyens estiment que les cloches de l'église Saint-Fidèle et d'autres églises de Québec sont trop bruyantes, ce qu'ils jugent inacceptable «considérant que la neutralité

religieuse prévaut dans notre société», peut-on lire dans une pétition.

---

## PARTAGE



### DOMINIQUE LELIÈVRE

Vendredi, 16 août 2019 00:00

MISE À JOUR Vendredi, 16 août 2019 00:00



**Des citoyens de Limoilou exigent que les cloches de l'église Saint-Fidèle retentissent moins souvent et moins fort au nom d'une société laïque, et parce qu'elles seraient une «nuisance auditive».**

Une pétition circule à cet effet depuis quelques semaines dans le voisinage de l'église de la 4<sup>e</sup> Avenue, à Québec.

Son auteure, Jessie Lebel, réclame que la Ville de Québec encadre le son émanant des églises sur son territoire, dont l'église Saint-Fidèle, inaugurée il y a 65 ans, en vertu du règlement municipal sur le bruit. En date d'hier, 15 personnes avaient signé la missive.

«Pour moi, c'est une nuisance auditive, point. Pourquoi devrais-je entendre l'appel à une certaine religion plusieurs fois par jour?» fait valoir Mme Lebel.

### Tradition «désuète»

Vérification faite auprès du diocèse de Québec, l'église Saint-Fidèle fait entendre une sonnerie d'environ deux minutes, deux fois par jour, la semaine, soit à midi et à 18 heures, pour marquer l'angélus.

La fin de semaine, le clocher peut sonner pour des mariages ou des funérailles, parfois deux fois par cérémonie. Pour finir, il résonne lors de la messe dominicale, en matinée.

Mme Lebel affirme que parfois, le samedi, les cloches sonnent jusqu'à six fois dans la journée. Le diocèse répond que cette situation est «exceptionnelle» et attribuable à un grand nombre de cérémonies.

Mme Lebel soutient aussi que cette pratique ecclésiastique n'a plus sa place dans une société se voulant neutre au chapitre de la religion.

Elle estime que le bruit des cloches s'inscrit dans les «traditions désuètes» qui devraient être mises de côté «pour faire place à une plus grande liberté de conscience individuelle».

Au minimum, croit Jessie Lebel, la Ville devrait mesurer les décibels produits par l'église Saint-Fidèle pour s'assurer que le volume est acceptable.

Elle précise : «Ma pétition n'est pas pour que cesse le son des cloches, c'est pour qu'il entre dans la réglementation municipale sur le bruit.»

### **Apprécierées par plusieurs**

Cette opinion ne semble pas partagée par de nombreux Limoulois, cependant, si l'on en croit une douzaine de citoyens rencontrés par *Le Journal*, jeudi, dans le quartier encerclant l'église de la 4e Avenue.

Au contraire, une majorité d'entre eux ont affirmé apprécier le son des cloches, croyants et non-croyants.

«Comparativement au bruit des climatiseurs et des moteurs de piscine, je trouve que c'est un beau bruit», a lancé une dame de 68 ans.

«Je trouve que ça fait partie de la dynamique du quartier», fait valoir Émilie Beaulé, 31 ans, qui habite juste à côté de l'église Saint-Fidèle.

«Je préfère une église à un bâtiment de 10 étages. Ça fait partie du patrimoine et du folklore», évalue à son tour Olivier Gonzalez, 35 ans.

Une autre citoyenne, Mylène Truchon, a cependant reconnu que les cloches «sonnent en effet très, très fort. Quand ça sonne, on n'entend plus rien.» La femme de 28 ans suggère d'écourter les mélodies produites par les cloches.

---

## LA VILLE NE S'IMMISCERA PAS DANS LE DÉBAT

La conseillère municipale de Limoilou, Suzanne Verreault, préfère se tenir loin du débat lancé par une citoyenne de son district, réclamant qu'on encadre le son des cloches de l'église Saint-Fidèle, au nom notamment de la laïcité.

L'élu depuis 2009 affirme que c'est la première fois qu'on lui fait part d'une problématique en lien avec

le clocher du bâtiment religieux. «C'est un peu inusité, c'est nouveau», explique-t-elle.

«On vit dans un milieu urbain où les églises ont été construites en abondance, constate-t-elle. [...] Je ne pense pas que ce soit moi — ou encore la Ville — qui vais entreprendre ce grand débat-là», dit-elle.

Mme Verreault dit avoir communiqué avec la citoyenne à l'origine de la pétition pour lui suggérer de contacter directement la fabrique. «La Ville n'interviendra pas à ce moment-ci, avec quinze signatures», tranche-t-elle.

## Tolérance

Le diocèse de Québec affirme également que la question est nouvelle pour lui. Il est possible que les voisins de l'église Saint-Fidèle entendent plus souvent le clocher depuis quelques années, puisque les fermetures d'églises se sont multipliées aux alentours, soutient son porte-parole, René Tessier.

«Dans Limoilou, il reste Saint-Fidèle et Saint-Pascal, alors qu'il y en avait 13 ou 14 avant, donc il y a une concentration des mariages et des funérailles au même endroit», dit le prêtre.

M. Tessier revendique une conception de la laïcité qui respecte «toutes les formes de croyance et de non-croyance», et non qui «interdit totalement toute manifestation religieuse».

«Peut-être qu'on peut s'inviter mutuellement à une certaine tolérance», suggère-t-il.

## Règlement

L'Église catholique de Québec affirme également que, contrairement à ce que dit la pétition, ses églises se conforment à la réglementation municipale sur le bruit.

«Donc, il n'y a pas de sonnerie avant 7 h, 8 h le matin. Il n'y a pas de sonnerie trop tard le soir, ou la nuit», renseigne M. Tessier.

Pourtant, le règlement municipal stipule que «le présent article ne s'applique pas aux cloches ou aux carillons utilisés par une église, une institution religieuse», ce que dénonce Jessie Lebel.

L'église Saint-Fidèle possédant d'authentiques cloches, en réduire le volume ne semble pas techniquement faisable, ajoute-t-il.

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou affirme ne pas avoir reçu de requête de citoyens au sujet du bruit produit par l'église Saint-Fidèle ces dernières années.

---

## DES RÉACTIONS

«[On me dit que] les cloches ont été examinées récemment et que la sonnerie a été jugée parfaitement normale. C'est sûr que c'est fait aussi pour atteindre plus que la rue à côté. C'est fait aussi pour rejoindre les gens aux alentours.» — René Tessier, porte-parole du diocèse de Québec

«Je n'ai aucune plainte à faire par rapport à ce son-là. [...] Je n'associe pas ça [les cloches] à des rites religieux, mais plus à notre patrimoine québécois.

**Comme je n'ai pas envie de démolir une église, je ne souhaite pas abolir les cloches.» — Émilie Beaulé, résidente du Vieux-Limoilou**

**«Nous demandons par la présente que le son des cloches soit ajouté à la réglementation municipale sur le bruit et, qu'ainsi, la ville puisse légiférer afin que nous ayons un environnement sonore adéquat.» — Extrait de la pétition de Jessie Lebel**

**ARCHIVES** [2025](#) [2024](#) [2023](#) [2022](#) [2021](#) [2020](#) [2019](#) [2018](#) [2017](#) [2016](#)

## ACCÈS RAPIDES

---

## SECTIONS

---

## EN SAVOIR PLUS

---

## S'ABONNER

---

## APPLICATIONS MOBILES

---

© 2025 Le Journal de Québec Inc. Tous droits réservés.